

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 11 mai, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Annabelle BOINÇONNET, Christelle DENIS, Romane GARDELLE, Laetitia GAY, Alexandra MARTINS,
Messieurs, Bernard CATHALAN, Fabien DUMONT, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Gérard HARY, Julien IMBERT, Michel MIRALLES, Antonio OLIVEIRA.

Etaient excusées : Florence MANIEZ (procuration donnée à Laetitia GAY), Pascale PINEAU (procuration donnée à Denis GEORGES)

Secrétaire de séance : Madame Annabelle BOINÇONNET

ORDRE DU JOUR :

- ♦ Validation du précédent procès-verbal
- ♦ Retrait de la délibération D20260330-16 pour cause d'irrégularité sur la constitution de la commission CAO)
- ♦ Election des membres de la CAO (3 titulaires – 3 suppléants)
- ♦ Constitution des commissions municipales (suite à retrait de la délibération D20260330-16)
- ♦ Instauration d'autorisation d'urbanisme pour les clôtures + alignement
- ♦ Instauration d'autorisation d'urbanisme pour la réfection des façades
- ♦ Travaux d'intérêt général
- ♦ Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)
- ♦ Questions diverses :

Une note de présentation des dossiers a été envoyée à l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal 30 mars 2026

Le Procès-verbal de la séance du 30/03/2026 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 09 avril 2026

Aucune observation n'est présentée.

Les procès-verbaux de la séance du 30 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

D20260518-01 Retrait délibération D20260330-16 commissions municipales pour IRREGULARITE dans la désignation des membres de la CAO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D20260330-16 du 30/03/2026 ayant pour objet la formation des commission communales et notamment la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la délibération n° D20260330-16 du 30/03/2026 a procédé à une désignation irrégulière des membres de la commission d'appel d'offres en prévoyant quatre membres titulaires et quatre membres suppléants ;

Considérant que, aux termes de l'article D.1411-3 du code général des collectivités territoriales, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée :

- du maire ou de son représentant, président,

- et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, **de retirer la délibération précitée** afin de mettre fin à l'illégalité constatée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIRE la délibération susvisée en raison de son illégalité.
- Une nouvelle délibération sera adoptée afin de procéder à une élection conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales, avec : la désignation de trois membres titulaires, et de trois membres suppléants, dans le respect des règles de scrutin applicables.

D20260518-02 Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant **que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal** à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste de candidat suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste 1 présente : M. GALTIER Jean-Michel, Mme GAY Laetitia, M. IMBERT julien : membres titulaires
M. OLIVEIRA Antonio, Mme DENIS Christelle, Mme PINEAU Pascale : membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - *bulletins blancs ou nuls* : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 15
La Liste 1 obtient 15 voix : correspondant à 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants à pourvoir.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. GALTIER Jean-Michel	M. OLIVEIRA Antonio
Mme GAY Laetitia	Mme DENIS Christelle
M. IMBERT julien	Mme PINEAU Pascale

D20260518-03 Formation des Commissions municipales

Vu la délibération D20260518-01 portant retrait de la délibération D20260330-16 du 30/03/2026 ayant pour objet la formation des commissions communales ;

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui sont appelées à lui être soumises. Il s'agit de commissions d'instruction qui rendent un avis simple. Elles sont présidées de droit par le Maire.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à la formation des différentes commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil municipal désigne les membres des commissions suivantes :

Finances et budget	
Président : M. GEORGES Denis	Membres : Mme DENIS Christelle
Vice-Présidente : Mme PINEAU Pascale	M. HARY Gérard

	M. MIRALLES Michel
Batiments communaux / incendie	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. GALTIER Jean-Michel	Membres : Mme GARDELLE Romane M. HARY Gérard M. IMBERT Julien- M. MIRALLES Michel M. OLIVEIRA Antonio
Voirie / suivi des travaux / urbanisme	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. OLIVEIRA Antonio	Membres : M. CATHALAN Bernard M. HARY Gérard M. IMBERT Julien Mme MANIEZ Florence Mme PINEAU Pascale
Environnement et espaces verts	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. CATHALAN Bernard	Membres : Mme BOINÇONNET Annabelle M. GALTIER Jean-Michel M. HARY Gérard M. IMBERT Julien

Communication / site internet	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. CATHALAN Bernard	Membres : Mme BOINÇONNET Annabelle Mme DENIS Christelle M. GALTIER Jean-Michel Mme GARDELLE Romane M. HARY Gérard Mme MARTINS Alexandra M. MIRALLES Michel
Conseil des jeunes	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Présidente : Mme GAY Laetitia	Membres : M. CATHALAN Bernard M. HARY Gérard M. MIRALLES Michel
Affaires scolaires / Sécurité Jeux	
Titulaire : M GEORGES Denis	Suppléante : Mme GAY Laetitia
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. GALTIER Jean-Michel	Membres : M.CATHALAN Bernard Mme GAY Laetitia M. HARY Gérard M. IMBERT Julien Mme MANIEZ Florence M. OLIVEIRA Antonio
Agenda d'accessibilité programmée (ADAP)	
Président : M. GEORGES Denis Vice-Président : M. GALTIER Jean-Michel	Membres : Mme DENIS Christelle M. HARY Gérard M. MIRALLES Michel M.OLIVEIRA Antonio
Intendance cérémonie	
Président : M. GEORGES Denis	Membres : Mme BOINÇONNET Annabelle M. CATHALAN Bernard Mme GARDELLE Romane M. HARY Gérard

D20260518-04

Instauration de la Déclaration Préalable concernant les clôtures

Monsieur le Maire expose que l'installation d'une clôture n'est aujourd'hui, soumise à aucune autorisation d'urbanisme.

La commune de Beauregard-Vendon, compétente en matière de planification urbaine, a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2017, suivi d'une modification en 2021. Les règles permettant d'édifier des clôtures sont décrites à l'article 11 de chacune des zones du PLU. Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace.

Les secteurs situés au sein de périmètres protégés (comme les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), les abords des monuments historiques, les sites inscrits, les sites classés, etc.) soumettent obligatoirement à déclaration préalable les travaux de clôture.

Pour les autres secteurs du territoire, il est nécessaire que la collectivité compétente en matière de PLU délibère pour définir le périmètre sur lequel elle soumet ses clôtures à autorisation.

La commune de Beauregard-Vendon n'étant quasiment pas concernée par un périmètre protégé, il est souhaité de pouvoir s'assurer du respect des nouvelles clôtures et changement de clôtures avec les règles définies au PLU, et ainsi éviter une multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Ainsi, il apparaît essentiel de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'intégralité du territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal
- Dit qu'il sera nécessaire de déposer une demande d'arrêté d'alignement afin de s'assurer du bon emplacement de la clôture,

D20260518-05

Instauration de la Déclaration Préalable concernant la réfection des façades

Monsieur le Maire expose que le ravalement de façade n'est aujourd'hui, soumise à aucune autorisation d'urbanisme.

Il indique que le Conseil Municipal peut décider d'instaurer la déclaration préalable de ravalement de façades sur l'ensemble de son territoire, en application de l'article R.421-17-1 e) du Code de l'Urbanisme.

La commune de Beauregard-Vendon, compétente en matière de planification urbaine, a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2017, suivi d'une modification en 2021. Les règles concernant les façades sont décrites à l'article 11 de chacune des zones du PLU.

L'objectif de rendre obligatoire l'obtention d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades est de permettre à la commune de s'assurer de la conformité des réfections de façades au règlement.

Il propose à l'Assemblée d'instaurer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de tout ou partie de bâtiments sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-17-1 e) du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de

façades pour tout ou partie de bâtiment sur le territoire communal

2026-78

- Dit qu'il sera nécessaire de déposer une demande d'arrêté d'alignement afin de s'assurer du bon emplacement de la clôture,

D20260518-06 Partenariat pour la prise en charge des personnes condamnée à une mesure de travail d'intérêt général TIG

Institué par la loi du 10 juin 1983, et mis en œuvre à compter de 1984, le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique (Etat, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Elle peut être prononcée à l'encontre de personnes majeures ou mineures ayant commis un délit ou une contravention de cinquième classe.

Le TIG peut être prononcé comme :

- Peine principale, qui permet d'éviter l'emprisonnement,
- Peine complémentaire, qui s'ajoute à une autre peine, pour certaines infractions (exemple : délits routiers),
- Peine de conversion d'une peine d'emprisonnement ferme par le juge d'application des peines, ou obligation à exécuter dans le cadre d'un sursis probatoire.

Les collectivités territoriales et leurs établissements souhaitant ou acceptant d'accueillir des personnes dans le cadre de TIG doivent demander leur inscription sur la liste des TIG.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'inscription de *la commune de Beauregard-Vendon* sur la liste des Mairies susceptibles d'accueillir des personnes condamnées à effectuer des TIG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Solliciter l'inscription de la Commune de Beauregard-Vendon sur la liste des TIG
- Autoriser *Monsieur Le Maire* à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG

HORS DELIBERATION à l'ordre du jour

OBJET : tableau Commissions intercommunales MAJ réunion CSM 07/05/2026

	Titulaire	Suppléant
Culture	PINEAU Pascale	GARDELLE Romane
Tourisme – Thermalisme - Patrimoine	DENIS Christelle	MARTINS Alexandra
Restauration collective / Enfance jeunesse	GAY Laetitia	MARTINS Alexandra
Agriculture/ Approvisionnement local / Forêt	IMBERT Julien	OLIVEIRA Antonio
Habitat / Urbanisme	IMBERT Julien	OLIVEIRA Antonio
Finances	PINEAU Pascale	BOINCONNET Annabelle
Développement économique	DUMONT Fabien	DENIS Christelle
Eau / Gémapi	CATHALAN Bernard	IMBERT Julien
Transition écologique (supprimée) vu CSM : il faut participer au club climat	CATHALAN Bernard	BOINCONNET Annabelle

Sport	MARTINS Alexandra	IMBERT Julien
Voirie	GEORGES Denis	HARY Gérard
Infrastructures (supprimée)	GALTIER Jean-Michel	GEORGES Denis
Enfance jeunesse Fusionnée avec commission Restauration collective	GAY Laetitia	MARTINS Alexandra

OBJET : Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)

Les comptes rendus sont consultables en mairie.

Les conseillers ont fait un habituel tour de table pour parler des différentes commissions auxquelles ils ont pu assister. Si besoin, se référer aux différents comptes-rendus.

- **CCAS – 03/04/2026 – FM**
- **Commissions communication – 07/04/2026 et 18/05/2026 – BC, JMG**
- **Conseils Communautaires 16/04/2026 et 07/05/2026 – DG, JMG, LG**

QUESTIONS DIVERSES

- **Inauguration du City Stade :** Elle aura lieu le 27 Juin à 11h. Le projet de carte d'invitation est en cours par la Commission Communication. Le secrétariat les enverra par mail selon liste établie par les élus. La commission festivités se réunira **le 28 mai à 18h30** pour préparer cet évènement. Un camion frigorifique va être demandé à la CC CSM comme vu avec son vice- Président. Il reste à trouver un nom pour ce lieu. La famille concernée par le nom proposé va être contactée par les élus afin de pouvoir valider ou non lors du prochain Conseil.

- **Désignation suppléants « espèces nuisibles à la santé » pour l'ARS Agence Régionale de Santé.**

Il est recommandé par l'ARS de désigner un référent et un suppléant pour les différentes espèces nuisibles susceptibles de se trouver sur le territoire afin de faciliter les échanges avec l'ARS pour les cas devant nécessiter une intervention.

Le référent pour chacune de ces espèces est le Maire.

Les suppléants sont :

- Ambrosie et berce du Caucase : **Jean-Michel GALTIER**
- Chenilles processionnaires du pin et du chêne, Tiques (et pour rappel Frelons asiatiques) : **Annabelle BOINCONNET**
- Moustique tigre : **Michel MIRALLES**

- **Réfection ancienne école :**

Les travaux concernant les menuiseries ont été réalisés vite et bien. Ce bâtiment est le dernier à devoir être crépi de façon à être en harmonie avec les autres bâtiments de la place. Il convient de commencer à chercher des prestataires pour effectuer des devis.

- **Portails école :** Les membres du conseil commenceront à réfléchir à des prestataires pour changer les 3 portails de l'école.

- **Ralentisseurs Route de Saint Myon :** Dans la continuité de la lutte contre les excès de vitesse dans le village, une demande est en cours d'étude pour installer des ralentisseurs Route de Saint Myon, à l'entrée du village vers le City stade. Un courrier a été fait au département afin de déterminer une zone limitée à 70km/h avant l'entrée dans Beauregard-Vendon. Cette demande a été refusée. Il est proposé d'installer un panneau « 50 » 150m avant le panneau d'agglomération. Quand le projet nous parviendra, il sera envoyé aux conseillers pour en prendre connaissance.

- **Pélé VTT :** comme chaque année, le Pelé VTT passera par Beauregard-Vendon et y fera une étape du 16 au 17 juillet sur le terrain d'entraînement du stade. Il conviendra que la commission festivités fasse les courses et il faut 4/5 personnes pour aider lors de la distribution du goûter le 16/07.

- **Travaux EP Champ la Rouchonne (tuileries, clos Moras...) :** des travaux sont en cours actuellement pour reprendre le réseau d'eau potable. Un arrêté de routes barrées a été pris. Durée des travaux : environ 15 semaines.

- **Espace de jeux lotissement des Ponteix** : comme annoncé dans la profession de foi pour les élections, Madame GAY a exposé le projet d'installer une aire de jeux pour les 0/3 ans dans le lotissement des Ponteix est en cours de préparation. Différents devis ont été demandé. Il convient de réunir la Commission espaces verts pour étudier le projet (choix des éléments, disposition, choix de l'emplacement précis...) : elle est fixée au 06/07/2026 à 18h.

Une fois les choix faits, les riverains seront invités pour une réunion afin de prendre connaissance du projet final.

- **Alarme et caméras ateliers municipaux** : un vol avec effraction a eu lieu dans la nuit du 13 au 14 mai dans les ateliers municipaux. Du matériel du service technique a été volé ainsi que des extincteurs. Les gendarmes sont intervenus et une déclaration à l'assurance a été faite. Il convient dès lors de penser à faire installer une alarme et une caméra. Des devis vont être demandés aux prestataires avec lesquels nous travaillons pour l'école et la Mairie. Concernant la caméra, le projet est déjà en cours pour l'installation d'une caméra vers le city stade. Il convient dès lors de faire des démarches pour en installer une autre vers les ateliers.

Monsieur OLIVEIRA et Monsieur DUMONT vont continuer le dossier afin d'étudier les possibilités de raccordements électriques et internet.

- **Espaces verts :**

Madame BOINCONNET interpelle quant à des espaces verts Route de la Limagne qui serait à renouveler. Monsieur le Maire l'informe que les agents techniques vont s'en charger.

Elle indique également que dans le lotissement Le Parc l'espace commun repris par la Mairie n'est pas utilisée à défaut de zone ombragée. Est-il envisagé de planter des arbres ? Monsieur le Maire lui indique que conformément à la profession de foi des élections, la commune a comme projet de planter un arbre pour chaque naissance. L'espace du lotissement pourra être utilisé pour ce projet.

- **Prochains Conseils Municipaux : 06 Juin à 19h30 et 06 Juillet à 18h30**

Fin de séance : 21h50

Le Maire
Denis GEORGES



Le secrétaire de séance
Annabelle BOINCONNET

